

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du mercredi 15 janvier 2014**

La séance est ouverte à 19 heures 45mn sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Eric LAFABRIE, Dominique PINSAC, Patrick LAVILLE, Jean-Paul CAMPASTIE, Jean DELVERT, Lionel CHABREYRIE, Hervé CLEDEL, Laurence GOURSAT.

Absents excusés : Nicole CREMOUX.

10 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT.

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du jeudi 19 décembre 2013, lequel est approuvé.

Ordre du jour :

Délibération : Avis sur le projet de périmètre de communauté de communes avec fusion de 6 EPCI (Pays du Haut Quercy Dordogne ; Pays de Martel ; Pays de Souillac-Rocamadour ; Pays de Gramat ; Pays de Padirac et Pays de Saint-Céré).

Questions diverses :

- **Point sur devis de panneaux de signalisation autour du multiservice.**

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1 / délibération : Avis sur le projet de périmètre de communauté de communes avec fusion de 6 EPCI (Pays du Haut-Quercy Dordogne ; Pays de Martel ; Pays de Souillac-Rocamadour ; Pays de Gramat ; Pays de Padirac et Pays de Saint-Céré)

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet évoqué précédemment tendant à une fusion entre les six EPCI existants actuellement et énumérés ci-dessus dans l'objet et la demande du Préfet du Lot émise par arrêté le 24 octobre 2013 de se prononcer sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de son arrêté.

Lors de la séance de décembre il avait été décidé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de janvier ; il convient à présent de prendre position sur le projet par voie de délibération.

Monsieur le Maire expose au conseil les informations connues à ce jour. Différents arguments sont évoqués dans la lignée de ceux des précédents conseils, notamment avantages et inconvénients d'une telle fusion mais aussi les quotas requis pour son adoption à l'échelle du territoire envisagé ainsi que les différents textes législatifs et réglementaires servant de fondement à cette étude.

Le Conseil Municipal, **à délibéré par 10 voix Contre et pas d'Abstentions** sur le projet de périmètre de communauté de communes avec fusion de 6 EPCI (Pays du Haut Quercy Dordogne ; Pays de Martel ; Pays de Souillac-Rocamadour ; Pays de Gramat ; Pays de Padirac et Pays de Saint-Céré), en se fondant sur les arguments suivants :

- Une seule proposition à ce jour, donc absence de choix,
- Un engagement actuel demandé qui ne tient pas compte de la proximité des élections municipales proches avec un renouvellement d'élus,
- Un territoire qui ne tient pas compte des spécificités géographiques et économiques,
- Un territoire qui ne comprend pas de ville phare centrale,
- Le projet d'une proposition à trois communautés sur le nord du lot offrant ainsi un choix, avec des villes phares telles que Gramat, Saint Céré et Souillac.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Point sur devis de panneaux de signalisation autour du multiservice** : deux devis sont arrivés : « Signalétique.biz » pour 527,90 ttc et « Sogeca » pour 596,23€.
« Signalétique.biz » sera retenu en raison du prix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 20h 30mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.